



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 17 juin Deux Mille Vingt et Un, à 14 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 34

Nuls – Blancs – Abstention : 0

Nombres de présents : 33

Exprimés : Pour 33 – Contre 0

Présents : Mesdames MAHIER Manuela, CASTELEIN Christèle, THOMINET Odile, GRUNEWALD Martine, PIC Anna, BELLIOU-DELACOUR Nicole, LEROSSIGNOL Françoise, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, ARRIVE Benoît, FAGNEN Sébastien, ASSELINE Yves, LAMORT Philippe, BRIENS Eric, LECHATREUX Jean-René, MABIRE Edouard, CATHERINE Arnaud, HEBERT Dominique, CROIZER Alain, LERENDU Patrick, LEMYRE Jean-Pierre, DENIS Daniel, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédéric, DIGARD Antoine, BAUDIN Philippe, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

Excusés : Monsieur FAUCHON Patrick.

Réf – n° B20_2021

OBJET : Extension du Parc d'Activité des Fourches – Aliénation d'un terrain d'activité pour l'implantation d'ORANO PROJETS

Exposé

La société Orano Projets, filiale du Groupe Orano, souhaiterait s'implanter dans un nouvel ensemble immobilier en vue de répondre à ses différents objectifs dont celui de constituer sur le Cotentin, un pôle d'ingénierie nucléaire.

Le bâtiment envisagé présenterait une surface de plancher de 6 700 m² sur un terrain d'environ 20 000 m². Cette implantation serait réalisée sur l'extension du parc d'activité des Fourches sur lequel les services de l'agglomération travaillent actuellement en vue d'y implanter également l'IFSI.

En matière de création d'emplois, l'industriel envisage la création sur ce site, d'environ 500 nouveaux emplois, (dans l'hypothèse de la concrétisation du contrat chinois), auxquels viendraient s'ajouter des effectifs actuellement présents avenue de Tourville, à Equeurdreville.

Au regard du programme d'Orano Projets, un stationnement d'environ 450 places est prévu. Cet espace pourrait être revu à la baisse dans la mesure où l'industriel n'est pas en capacité aujourd'hui de prévoir précisément son besoin exact en la matière du fait d'une interrogation sur l'avenir du télétravail en période post COVID par exemple, ou encore, de la nouvelle politique de mobilité de l'agglomération qui pourrait amener plus de salariés à utiliser les transports en commun développés à proximité de la zone. Aussi, il est proposé d'introduire une certaine flexibilité au projet en acceptant qu'une partie du stationnement finalement non utile à Orano soit rétrocédée par la suite à l'agglomération, ce qui permettrait à cette dernière d'optimiser le foncier cessible pour d'autres activités économiques.

En termes d'organisation de la zone, un rapprochement avec les services de l'Etat et de l'Université a d'ores et déjà été opéré afin de préparer les conditions de desserte des lots IFSI et Orano par la voie (domanialité Etat) qui dessert actuellement les deux Halls technologiques. La préparation d'une convention d'occupation temporaire est en discussion.

Après consultation du service du Domaine et estimation du coût d'aménagement de la zone, le tarif proposé pour cette aliénation est de 36 € HT / m².

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

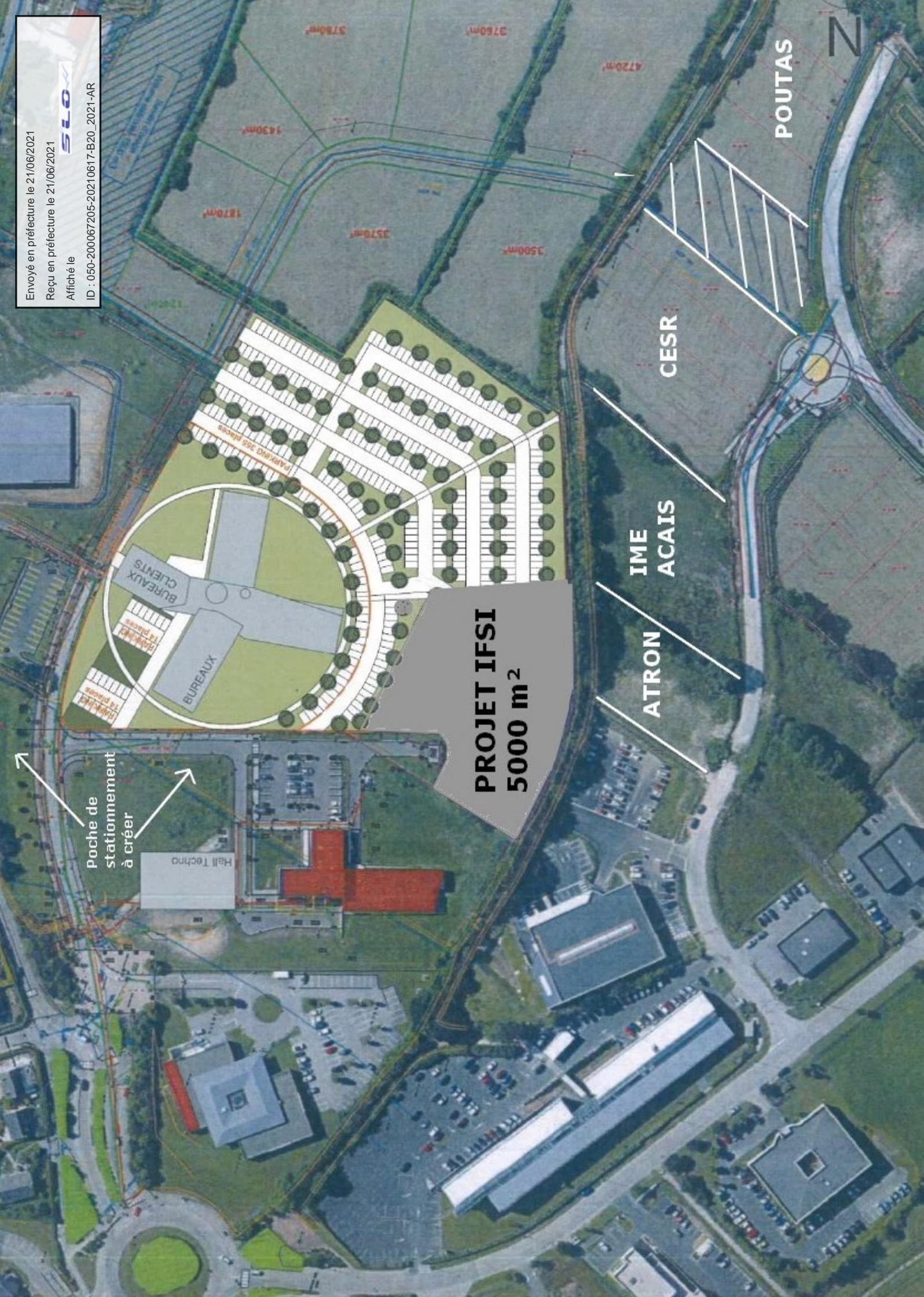
Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Aliène** sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, un lot d'activité, situé sur la partie de l'extension du Parc d'Activité des Fourches, d'une superficie d'environ 20 000 m², la surface exacte étant déterminée par document d'arpentage établi par géomètre-expert, à la SAS Immobilière de Normandie ou toute autre société pouvant s'y substituer pour la réalisation de ce projet, moyennant le prix de 36,00 € HT du m²,
- **Dit** que la recette correspondante sera imputée au budget annexe 11, article 7015, ligne de crédit 9778,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Annexe : Plan du lot

Le Président,

David MARGUERITTE



**PROJET IFSI
5000 m²**

Poche de stationnement à créer

Hall Techno

BUREAUX CLIENTS

BUREAUX

PARKING 365 places

ATRON

IME
ACAIIS

CESR

POUTAS

